



Procès-verbal de réunion Du Conseil de Direction

En date du 11 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze du mois de juillet à neuf heure et demi à la salle de réunion de l'école, s'est tenue la réunion du conseil de direction de l'école supérieure d'agronomie sous la présidence de Monsieur le directeur de l'école d'agronomie (ESAM) Pr. BOUDEROUA Kaddour.

Etaient présents :

Pr. BOUDEROUA Kaddour

Directeur de l'ESAM- Président du conseil.

Membres :

Dr BENDAHMANE Leila

Directrice Adjointe Chargée de la Pédagogie.

Dr LITIM Miloud

Directeur Adjoint Chargé de la Post-Graduation.

Dr ZAIDI Hachemi

Directeur Adjoint Chargé des Relations Extérieures

Dr BELABBES Mohamed

Chef de département du Premier cycle.

Dr BOURMITA Younes

Chef de département du Second cycle.

Dr LABDAOUI Mohamed Zine Eddine

Responsable de la Cellule de Communication.

Ordre du jour :

- 1-Bilan de la pédagogie.
- 2-Préparatifs de la rentrée universitaire 2023/2024
- 3- Mémoires de fin d'études

La séance a été ouverte à 9h30 par Monsieur le directeur, président du conseil de direction.



1-Bilan de la pédagogie de l'année universitaire 2022-2023.

Le directeur de l'ESAM a fait remarquer d'une façon générale que l'année universitaire en cours s'est quasiment achevée dans des conditions satisfaisantes, malgré quelques contraintes qui se sont opposées à la bonne marche de l'ESAM. Dans ce cadre, il a remercié tout le staff de l'ESAM (responsables, enseignants, et Fonctionnaires) des efforts déployés pour la réussite de tous les chantiers programmés en début de l'année universitaire. La parole fut donnée ensuite respectivement aux chefs de département cycle1 et cycle 2

1.1 Cycle 1

1.1 Le chef de département cycle 1 en dressant son bilan laisse apparaitre que toutes les activités pédagogique ont été achevées dans les délais impartis (cours, travaux pratiques et dirigés, réunions des comités pédagogiques examens, y compris le concours d'accès second cycle, délibérations, etc...).

L'analyse des données relatives aux différentes situations est rapportée dans le tableau suivant :

Année	Première année	Deuxième année préparatoire
Effectif théorique des inscrits dont :	237	148
Congé académique	26	04
Répétitifs / abondons	30	
Nombre d'étudiants concernés par les examens de rattrapage	69	04 Réorientés
Etudiants régulièrement inscrits ayant achevé l'année pédagogique	181	142
Etudiants admis en année supérieure première session	112	112 admis à passer le concours des grandes écoles

En ce qui concerne le déroulement du concours d'accès aux grandes écoles, les points suivants méritent d'être soulignés :

- La date du concours : **le 03 juillet 2023**
- Effectif admis surtitre : **96 (80% des places pédagogiques offertes)** :
- admis après concours national : **25 dont 12 externes à l'ESAM.**



1-2- Second cycle

Le chef du département cycle 2 a fait remarquer aussi que toutes les activités pédagogiques, notamment les cours théoriques, travaux pratiques et dirigés ainsi que les sorties et examens ont été achevés dans les délais.

Dans ce cadre pour des raisons pédagogiques et après débat entre les membres du CDE, il a été jugé nécessaire de reporter les examens de rattrapage pour la période qui s'étale **du 04 au 09 septembre 2023**. La raison principale invoquée consiste à donner plus de temps aux étudiants concernés pour la révision de leurs examens.

Il ressort aussi que les effectifs des étudiants du second cycle marquent une certaine stabilité, puisqu'on ne note pas d'abandons ni de congé académique.

Par ailleurs, les membres du CDE ont remarqué une certaine réduction du nombre de sorties pédagogiques des étudiants durant l'année universitaire en cours comparativement aux années précédentes. Pour pallier à cette insuffisance, il a été demandé au chef de département cycle 2 de veuille personnellement à la réussite de ces activités en sensibilisant les enseignants qui activent dans le cycle 2 de s'engager à respecter le processus pédagogique, notamment le volet sorties sur le terrain. Dans ce cadre, dès l'année prochaine un engagement devait être signé par chaque enseignant pour le respect du programme du module enseigné, notamment dans son aspect pratique.

Enfin, le chef de département a rapporté qu'un pourcentage de près de 50% sur 103 étudiants inscrits ont soutenu leur mémoires au courant de la première session **du 06 au 10 juillet 2023**.

Les diplômes des sortants seront signés et délivrés aux concernés après une validation du conseil scientifique de l'ESAM. Les étudiants restants auront une seconde chance de soutenir leur mémoire du **15 septembre au 15 octobre 2023**.

2-Préparatifs de la rentrée universitaire 2023/2024

Après consultation et débat entre les membres du conseil CDE et tenant compte des impératifs de l'agenda pédagogique de l'année universitaire prochaine 2023/2024, les décisions suivantes ont été prises:

- Reprise des enseignants après le congé annuel : **03 septembre 2023**.
- Période de Rattrapage des examens cycle 2 : **du 04 au 09 septembre 2023**
- Délibération : **le 12 septembre 2023**.
- Affectation des étudiants par spécialité selon l'ordre de mérite : **le 14 septembre 2023**.
- Début de cours tout cycle compris : **le 17 septembre 2023**.
- Période des soutenances des projets de mémoires PFE (deuxième session): **du 15 septembre au 15 octobre 2023**).
- Réinscription des étudiants de la deuxième à la cinquième année : **du 05 au septembre 2023**. Pour une meilleure organisation, un programme par jour de convocation des étudiants sera tracé par la direction adjointe de la pédagogie.



En fin, et au regard des instructions de la tutelle, des portes ouvertes seront organisés par l'ESAM au profit des nouveaux bacheliers **du 15 au 18 juillet 2023**. Elles seront organisées au sein de la faculté de technologie - Université de Mostaganem.

3- Mémoires de fin d'études

Au regard des insuffisances constatées quant au déroulement des travaux de mémoire de fin d'études et après consultation, les réformes suivantes ont été dégagées en vue de parfaire une meilleure organisation :

- Pour une meilleure équité entre les enseignants et en application des règles qui régissent le statut de l'enseignant, par obligation, tous les enseignants permanents sont concernés par l'encadrement : un maximum de deux mémoires est exigé par enseignant.
- Une évaluation des mémoires à mi chemin sera appliquée dès l'année prochaine : elle concernera tous les étudiants de la cinquième année en présence de l'encadreur. La période propice est la mi avril de chaque année. Chaque étudiant devra présenter une synthèse ne dépassant pas 300 mots où les indications suivantes doivent être présentées :
 - Intitulé du mémoire
 - Grandes objectifs
 - Terrain du stage
 - Méthodologie succincte
 - Résultats partiels s'il ya lieu
 - Mots clefs

Une commission désignée par le chef d'établissement évaluera et donnera éventuellement un recadrage du mémoire.

c- La composante du jury validée par le CSD ne peut être changée qu'après un justificatif recevable et réexaminée une seconde fois par le CSD.

La séance fut levée à 13heures

Le directeur

